REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail–Liberté–Patrie

PLATEFORME NATIONALE DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PFNRRC)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE

AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

Bulletin trimestriel N° 10 : Juillet-Août-Septembre 2020, Informations-prévention-alerte aux catastrophes

Me protéger et protéger les autres contre la COVID-19, j'adopte les mesures idoines préconisées par le Gouvernement

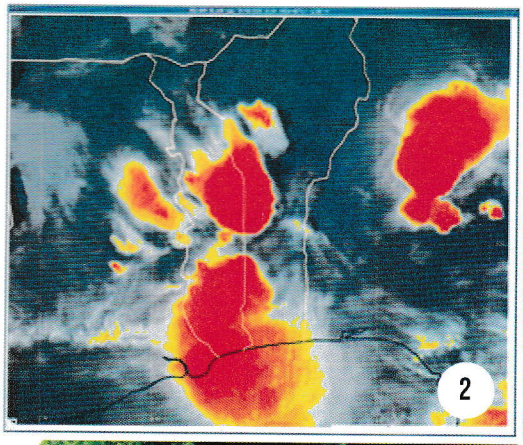

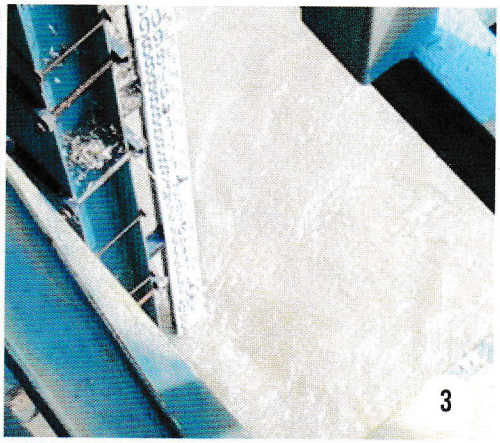

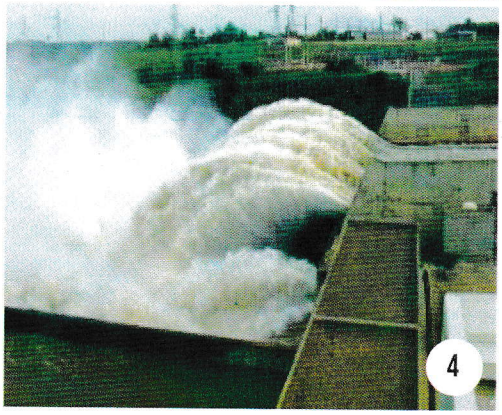

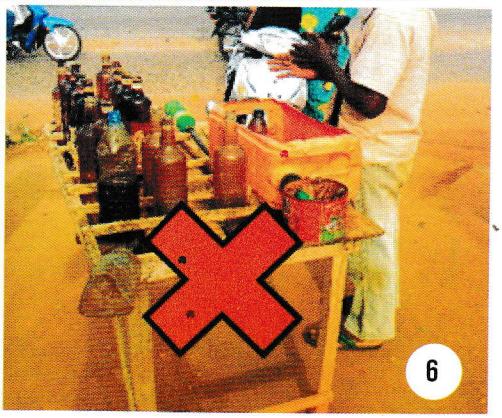

PHOTOS 1 : Gestes barrières à la COVID-19 ; 2 : Alerte météo ; 3 : Niveau d'eau d'alerte (seuil 4 à 6 m) de crue sur le Mono à Kolokopé ; 4 : Lâchers d'alerte aux crues du Mono ; 5 : Balise communautaire d'alerte immergée à Batonou ; 6 : Vente illicite de carburant, danger public (source d'incendie)

CONTACTS ET NUMÉROS UTILES/EN CAS D'URGENCES OU CATASTROPHES

Pour toute information sur la COVID-19 appelez le 111 et visiter le https://covid19.gouv.tg

Direction Générale ANPC : 22 51 02 12/22 51 01 03 ; Salle de veille de l'ANPC : 92 08 92 53 ; Sapeurs-pompiers : 118, 22 21 67 06 ; Police Nationale : 1244, 1252, 117, 170 ; Gendarmerie : 172 ; Croix-Rouge Togolaise : 22 21 21 10 ; ANASAP : 8024 ; CEET : 8228 ; Renseignements généraux : 115 et Autorités administratives et locales

Le deuxième trimestre de 2020 a été marqué par la crise sanitaire due à la COVID-19, les incendies, les conflits intercommunautaires et les vents violents qui ont impacté la vie socio-économique des populations.
Le gouvernement s'inscrivant dans la dynamique de mise en œuvre du Plan National de Développement (PND), a entrepris avec l'appui de ses partenaires de nombreuses actions de résilience sur l'ensemble du territoire. Ainsi, à travers l'Agence nationale de la protection civile, il apporte de façon régulière assistances aux communautés affectées.
Ce dixième numéro d'information de prévention et d'alerte couvrant la période de juillet-août-septembre 2020, résulte de l'analyse croisée des données sectorielles et multi-sectorielles. Il s'agit notamment des données de météorologie, d'hydrologie, d'océanographie, de l'environnement etc.
L'Agence nationale de la protection civile invite les acteurs des plateformes nationales et locales en particulier et en général les populations à faire siennes et à assurer une large diffusion des bonnes pratiques qui découlent du présent bulletin.

I. SITUATION SANITAIRE DU PAYS

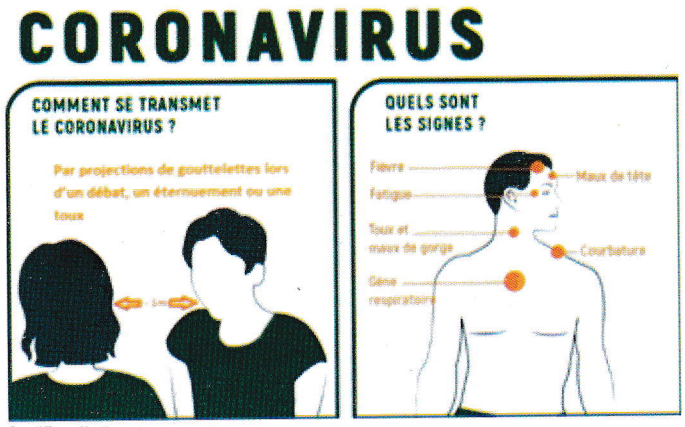

Le Coronavirus est réel et très contagieux. Déclarez immédiatement tout cas suspect aux services sanitaires et aux autorités administratives locales. Sensibilisez votre entourage sur les gestes barrières contre la COVID-19.

II. SITUATION PLUVIOMETRIQUE NATIONALE

Les prévisions des cumuls pluviométriques du trimestre passé se sont réalisées à près de 65 % avec des pluies qui ont excédé la normale (1981-2010) par endroits. Au cours de la période de juillet-août-septembre, tout le pays connaîtra, une situation pluviométrique proche de la normale à tendance excédentaire à l'exception du sud-ouest des Plateaux et du nord-ouest de la Maritime où on aura une situation déficitaire à tendance normale (Carte, DGMN ci-dessous). Les dates de fin de saisons précoces à tendance normales sont attendues dans les régions Centrale, Kara et Savanes. Au sud du pays à caractère bimodal, il est attendu la petite saison sèche surtout au cours du mois d'août. Les cultures boucleront aisément leur cycle dans ces conditions.

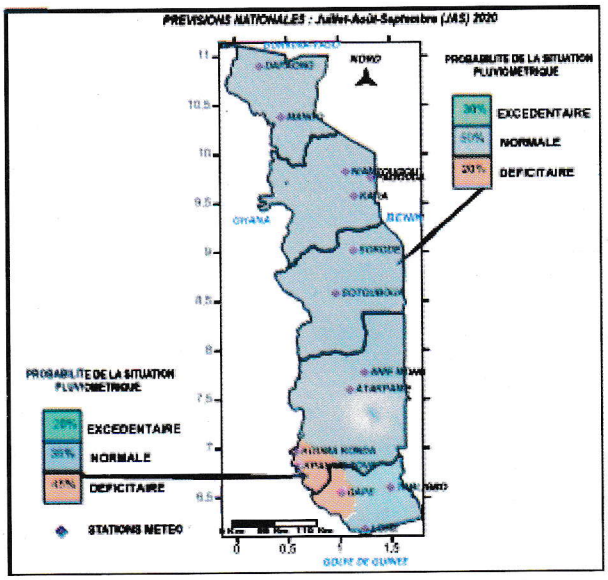

Source : DGMN, juin 2020

III. SITUATION HYDROLOGIQUE NATIONALE

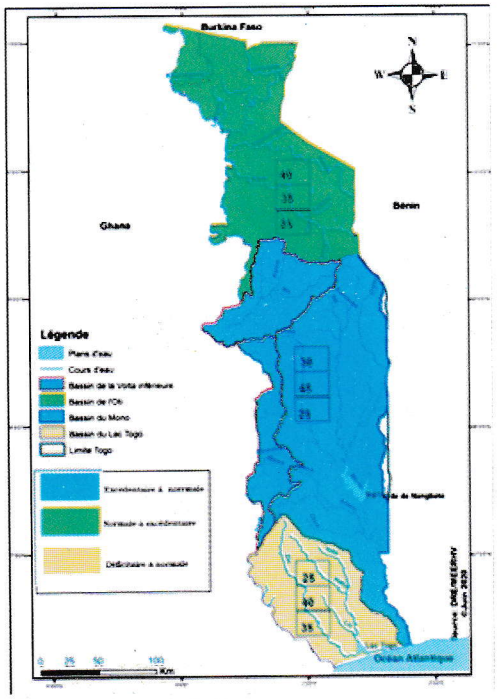

Prévision des écoulements de la période juillet-août-septembre 2020 par rapport à la normale 1981-2010 au Togo

Pour le trimestre passé, les prévisions des écoulements dans la partie méridionale du pays peuvent être estimées à plus de 50 % réalisées sur le terrain.
Il est attendu pour ce trimestre de juillet-août-septembre, des écoulements par rapport à la période de référence 1981-2010 dans les différents bassins fluviaux :
- dans le bassin de l'Oti des écoulements normaux à tendance excédentaire ;
- dans les bassins du Mono et de la Volta inférieure des écoulements excédentaires à tendance normale ;
- dans le bassin du Lac-Togo des écoulements déficitaires à tendance normale.

IV. BARRAGE HYDRO-ELECTRIQUE DE NANGBETO (CEB)

Le barrage de Nangbéto, sur le fleuve Mono, a un volume normal de retenue de 1715 Mm3 et un niveau nominal de remplissage de 144,00 m.s.m. Il assure la régulation partielle du fleuve Mono. En temps normal, cette régulation est assurée par deux groupes qui ont un débit maxi de 240 m3/s. Ceci permet de mieux casser les crues d'inondation sur une longue période (juillet - août- septembre). Pour cette année 2020, l'arrêt des travaux de réhabilitation de la centrale en respect des mesures barrières à la pandémie de la COVID-19 a réduit cette gestion à un seul groupe (débit maxi de 120 m3/s). Le remplissage du barrage peut être précoce et la centrale se verra dans l'obligation de laisser passer des grands débits apports dans la retenue avant le moment habituel. Les lâchers d'eau en cette période peuvent dépasser la limite des débits inondables.

V. VENTE ILLICITE DE CARBURANT, DANGER PUBLIC

Le gouvernement togolais a interdit le stockage et la vente illicite du carburant. Malgré cette interdiction, des individus s'adonnent à cette activité, s'exposant et exposant les concitoyens à l'intoxication et aux risques d'incendie. La survenance des incendies entraine des pertes en vies humaines, des dégâts matériels et pertes économiques dans notre pays.

VI. GESTION DES INONDATIONS DANS LE GRAND LOME

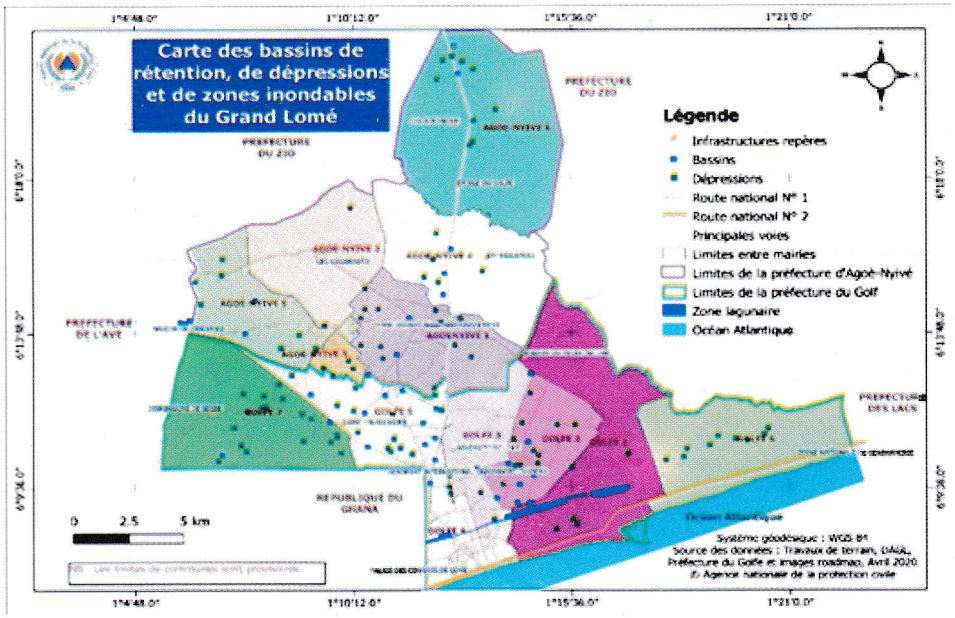

Le système d'assainissement pluvial de Lomé et ses zones périphériques est constitué des bassins de rétention et de canaux aménagés ou non. Ce réseau basé sur un système d'écoulement gravitaire est renforcé dans son fonctionnement par des motopompes de grande capacité. En vue de permettre aux communes d'assurer une bonne gestion à l'effet de minimiser l'impact des inondations, l'ANPC en collaboration avec l'ANASAP, le service de l'assainissement et les mairies a initié une carte embryonnaire de géolocalisation de ces ouvrages. Il est à préciser que cette initiative sera étendue à toutes les communes.

VII. SITUATION METEO-MARINE SUR LA COTE TOGOLAISE

La période de juillet-août-septembre s'identifie à la grande saison marine froide marquée par la présence de l'Upwelling côtier dans le golfe de guinée correspondant aux minima de températures de surface de mer qui peuvent descendre à 18°C en août. Les amplitudes de houle de 12 à 14s de période, seront maximales entre 1,5 et 2 m. L'état général de la mer sera déterminé par des vents modérés (17 à 21 nœuds) à moyens (22 à 27 nœuds) avec une force 5 à 6 degrés Beaufort dans un secteur SSW et SW, situation habituelle.
Cependant, le risque de dégradation de l'état de la mer est élevé, avec des houles pouvant atteindre 3 m. Ce qui peut entraîner des surcotes et des submersions sur les segments sensibles à l'érosion.

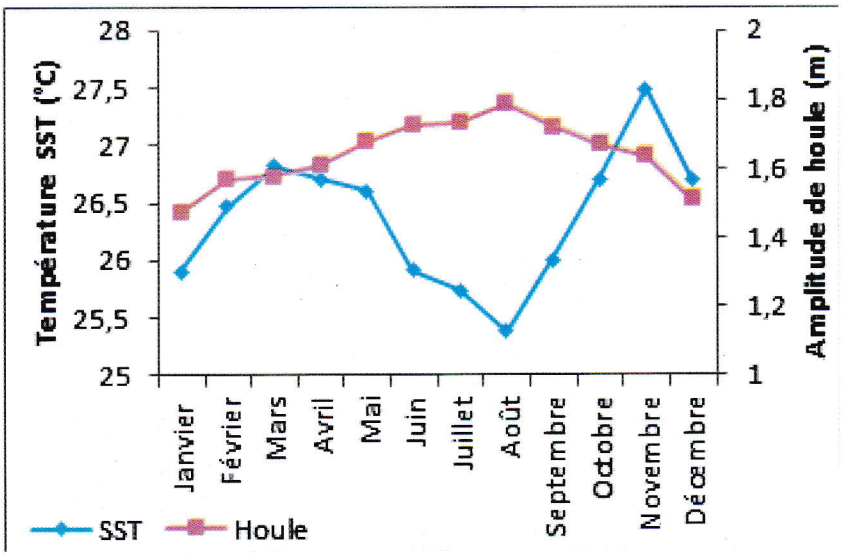

Évolution des SST et des hauteurs de houles à Kpémé (2003-2012)

VIII. SYSTEME D'ALERTE COMMUNAUTAIRE

Le systèmes d'alerte précoce communautaire constitué de balises a été d'une importance capitale pour la prévention et l'alerte aux inondations dans les grands bassins tout comme les petits sur l'ensemble du territoire national. L'expérience a prouvé qu'il a permis de sauver des personnes et des biens. A ce titre, l'Agence nationale de la protection civile en collaboration avec la Croix-Rouge Togolaise, invite les points focaux, les volontaires, les acteurs des plateformes locales, élargies aux populations, à faire le suivi et à intégrer dans leur vécu quotidien en cette période de saison pluvieuse l'usage de cet outil communautaire de mesure des niveaux d'eau dans les rivières, fleuves et tout autre plan d'eau.

Rouge	Montée inquiétante d'eau, inondation
Jaune	Montée d'eau, Risque d'inondation
Vert	Niveau normal, Pas de risque d'inondation

Au vu de toutes ces informations hydrométéorologiques, il existe des risques de pluies abondantes, de débordement des cours et plans d'eau, d'engorgement des nappes pour ce troisième trimestre de l'année 2020 sur l'ensemble du territoire. Une telle situation pourrait accentuer l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19 qui sévit. Pour éviter ou minimiser l'impact des catastrophes éventuelles, l'ANPC invite au respect des dispositions pratiques de prévention et d'alerte ci-dessous énumérées.

IX. DISPOSITIONS PRATIQUES DE PREVENTION ET D'ALERTE

1) Diffuser le présent bulletin à toutes les échelles communautaires et administratives ;
2) Respecter les consignes du Gouvernement en riposte à la COVID-19 ;
3) Surveiller la montée des eaux au niveau des balises communautaires, des échelles limnimétriques et informer immédiatement sur celle inquiétante les autorités locales, les communautés voisines et les structures de secours (ANPC, Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, Forces de Sécurité et de Défense, etc.) ;
4) Eviter les pratiques culturales sur les berges et lits des cours et plans d'eau ;
5) Eviter l'installation des populations dans les zones à risque ;
6) Eviter l'encombrement des égouts et caniveaux de drainage des eaux de ruissellement ;
7) Eviter de jeter les ordures ménagères dans les égouts, caniveaux, bassins de rétention et cours d'eau ;
8) Libérer l'emprise des bassins de rétention naturelle ou aménagé et surveiller quotidiennement l'évolution du niveau d'eau ;
9) Eviter toute activité (lessive, nage, pêche, traversée, cérémonie et rituel, etc.) dans les zones à risques en période de débordement ou de crue et ou utiliser au cas échéant les gilets de sauvetage mis à la disposition des populations dans les sites d'embarcation ;
10) Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et en situation de handicap, femmes enceintes, enfants, écoliers, etc. ;
11) Libérer les emprises du trait de côte vulnérables à l'érosion côtière et aux submersions marines ;
12) Eviter les comportements suivants : fumer à proximité des dispositifs et installations inflammables, confiner les bouteilles de gaz dans les habitations, émettre ou recevoir des appels téléphoniques à proximité d'une bouteille de gaz à la cuisine ou dans une station d'essence, stocker et vendre les produits inflammables ;
13) Disposer d'extincteurs dans les habitations, les établissements recevant du public, les services, ateliers, etc. ;
14) Être à l'écoute des prévisions quotidiennes hydrométéorologiques, des alertes et consignes de l'ANPC à travers les médias (TVT, radio Lomé, radio Kara, médias privés y compris les radios communautaires et rurales ...).

Structures impliquées dans l'élaboration du bulletin :

- Agence nationale de la protection civile (ANPC)
- Communauté électrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto
- Direction des ressources forestières (DRF)/MEDDPN
- Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE)
- Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID)
- Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED)
- Direction générale de la météorologie nationale (DGMN)
- Direction des ressources en eau (DRE)
- Croix-Rouge Togolaise (CRT)
- Corps des sapeurs-pompiers (CSP)
- Département de géographie/UL
- Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP)/MSHP

Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC)
Direction de la Prévention de la Coopération et des Affaires Humanitaires (DPCAH)
E-mail : anpctogo@gmail.com/dpcahanpc@gmail.com
Site web : www.anpctogo.tg
48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12/22 51 01 03; 05 BP 463 Lomé-Togo